

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil, le 1^{er} juin 2020, qui, compte tenu de la déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec et de l'arrêté ministériel de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (arrêté 2020-004 et résolution numéro 08.04.20) sont réunis par vidéoconférence pour assurer un environnement sécuritaire aux membres du Conseil et officiers de la municipalité.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la ville à www.ville.capchat.ca. À droite en haut de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « *Nous joindre* » où vous pourrez alors inscrire et transmettre vos questions. Nous ferons l'impossible pour vous répondre dans un délai raisonnable.

Madame le maire, le directeur général-greffier et la trésorière sont en présence les uns des autres dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Renald Roy, conseiller au siège no. 2 (absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 02.

RÉS.01.06.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

RETIRER

9. Rés. Permettre l'accès Internet à deux nouveaux sites de la municipalité / Télus –Budget rég.
14. Rés. Autoriser l'embauche de trois étudiants pour la saison estivale 2020 / Budget rég.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER 2019

M. Daniel Leblanc, CPA-CA, de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., fait la présentation du « Rapport financier 2019 de la Ville de Cap-Chat ».

Ledit rapport financier vient tout juste d'être déposé et l'ensemble du Conseil municipal en a pris connaissance ce même jour.

Quant au rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier qui s'en dégagent, il sera présenté à la séance de juillet prochain.

RÉS.02.06.20

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **RAPPORT FINANCIER 2019 de la Ville de Cap-Chat** soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 mai 2020** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.04.06.20

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les **chèques #7695 à #7706** ainsi que **#32225 à #32271**, pour un montant total de **335 528.99 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2020

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mars 2020.

RÉS.05.06.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 6 348.24 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1033887 du 07-05-2020) de **Tech-Mix, Division BauVal Inc.**, au montant de **6 348.24 \$ + taxes**, concernant l'achat d'asphalte froid en vrac ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICE D'ACCÈS AU RCGÎM / RÉSEAU COLLECTIF GÎM – 1 787.79 \$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#2352-AUTOM du 01-01-2020) du **Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, au montant de **1 787.79 \$ + taxes**, relative au service d'accès du RCGÎM, et ce, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LA RÉPARATION DU CAMION À SEL / MARQUIS AUTOMOBILES INC. – 3 428.54 \$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#WA33936 du 05-05-2020) de **Marquis Automobiles Inc.**, au montant de **3 428.54 \$ + taxes**, relative à la réparation du camion (tête du moteur et fan thermostatique) GMC-C5500, année 2008 ; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.20

MANDAT À LA FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS POUR MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE (RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006) / BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 068-2006 de la Ville de Cap-Chat concernant l'encadrement des bassins d'eau artificiels (piscines, bains à remous) doit être modifié afin qu'il soit conforme à la législation provinciale actuelle ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE la firme Gaston St-Pierre & Associés afin de procéder à l'amendement du Règlement de zonage 068-2006 en ce qui a trait à l'encadrement des bassins d'eau artificiels sur son territoire et l'installation de Groupe Électrogène** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE GRAVIER ET PIERRE NETTE / LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION BTP NOTRE-DAME – 26 385.60 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#500 du 25-05-2020) de **Les Entreprises BTP Notre-Dame**, au montant de **26 385.60 \$ + taxes**, pour l'achat de gravier et pierre nette; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.20

RATIFIER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ACCORD DE CONTRIBUTION / SEMO-SPHÈRE (SOUTIEN À LA PERSONNE HANDICAPÉE EN ROUTE VERS L'EMPLOI)

VU l'admissibilité de la municipalité au Programme SEMO-SPHÈRE nous permettant l'embauche d'une personne handicapée en route vers l'emploi dont le salaire est subventionné à 100% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE la signature de l'entente d'accord de contribution** du directeur général et greffier, M. Yves Roy, et **S'ENGAGE à respecter les conditions énoncées à ladite entente.**

ADOPTÉE

RÉS.11.06.20

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) & AUTORISER SIGNATURE / CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE ± 2 222. \$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR), pour un montant approximatif de vingt-deux mille dollars dont la contribution financière municipale s'élève à ± 2 222. \$ et est prélevée au surplus accumulé.**

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs audit projet.

La trésorière est autorisée à préparer et à signer les demandes de réclamation conformément au protocole d'entente liant les parties.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.20

RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS EAU NORD GASPÉSIE » DANS LE CADRE DU VOLET 1 – PROJET RÉALISÉ PAR UN ACTEUR DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Ville a déposé auprès de l'organisme « Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie » une demande d'aide financière de cinq mille dollars (5 000. \$) en vue de la réalisation d'un projet d'installation d'une citerne d'une capacité de 25 000 litres dans le but de récupérer l'eau de pluie à des fins d'usages municipaux ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière de la Ville a été acceptée et que Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, via le Fonds Eau Nord Gaspésie, contribuera au projet à hauteur de 5 000. \$;

VU les termes du projet d'entente soumis par Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie en vue du versement de l'aide accordée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ENTÉRINE** la demande d'aide financière adressée le 13 février 2020 à l'organisme Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie pour la réalisation d'un projet d'installation d'une citerne d'une capacité de 25 000 litres dans le but de récupérer l'eau de pluie à des fins d'usages municipaux ;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer l'entente entre la Ville de Cap-Chat et Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie en vue de l'obtention de l'aide financière requise et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

RÉS.13.06.20

NETTOYAGE DES PUIITS D'EAU POTABLE NOS. 1 ET 2 / R.J. LÉVESQUE & FILS – 41 050. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE les puits d'eau potable 1 et 2 doivent être inspectés et nettoyés afin d'assurer leur fonctionnement adéquat et leur pérennité ;

VU la soumission numéro SOU000609 produite auprès de la Ville, le 13 mai 2020, par l'entreprise R.J. Lévesque & Fils, au montant de 20 525. \$ + taxes pour chacun des puits ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE la soumission de l'entreprise R.J. Lévesque & Fils afin qu'il soit procédé à l'examen et au nettoyage des puits d'eau potable 1 et 2**, pour la somme de **20 525. \$ + taxes pour chacun des puits**, soit en tout la somme de **41 050. \$ + taxes** ; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.20

REPLACEMENT DE L'ASSISE DE BÉTON AU PUIITS NUMÉRO 3 / R.J. LÉVESQUE & FILS – 2 000. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE l'assise de béton au puits numéro 3 est fissurée et doit être remplacée ;

VU la soumission numéro SOU000608 produite auprès de la Ville, le 13 mai 2020, par l'entreprise R.J. Lévesque & Fils, au montant de 2 000. \$ + taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE la soumission de l'entreprise R.J. Lévesque & Fils** afin qu'il soit procédé au **remplacement de l'assise en béton au puits numéro 3**, pour un montant de **2 000. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.15.06.20

RATIFIER LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 AU SERVICE DE LA VOIRIE

VU le besoin essentiel de procéder à l'achat d'une camionnette 4 x 4 au Service de la voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE** la demande d'appel d'offres sur invitation écrite concernant l'achat d'une camionnette 4 x 4 au Service de la voirie.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets énumérés ci-dessous :

- Mention spéciale pour la nomination du Sergent Louis-Jean St-Pierre à titre de responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Haute-Gaspésie situé à Sainte-Anne-des-Monts. Monsieur St-Pierre est natif de Cap-Chat et y réside. Félicitations !
- Mention spéciale pour les dix-sept (17) finissants de secondaire V à l'école de l'Escabelle de Cap-Chat. Il s'agit de la toute première cohorte d'étudiants (es) à compléter l'ensemble du secondaire à Cap-Chat. Félicitations !

- Les chiens : Le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur en mars dernier.
- Les permis de rénovation / construction.
- Journée de la Gaspésie (jeudi le 4 juin).
- Ouverture prochaine du Marché public.

Il est 20 h 34 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER